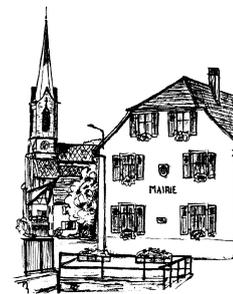


Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen
Supplément spécial N°96 - Vente de bois - 2 février 2016



VENTE PUBLIQUE DE BOIS PAR LA COMMUNE DE RODEREN LE VENDREDI 26 FEVRIER 2016 A 17H00

Une vente publique de bois aura lieu le vendredi 26 février 2016, à 17 heures, à la mairie de Roderen.

Seront mis en vente 20 lots de fonds de coupes (voir plan de situation joint) et 8 lots de BIL (Bois Industriel Long), des parcelles 9 et 10 (Brucklewald), avec la possibilité d'acquérir un seul lot de BIL par foyer.

LOTS DE FONDS DE COUPES

Compléments d'informations fournis par l'ONF (M.TSCHAEGLE - Tel : 06.34.49.98.47) :

Parcelle 10 :

- Les lots 1, 2 et 3 (lisière de pré) sont marqués avec des chiffres bleus sur les culées pour les lots 1 et 2 et en vert pour le lot 3;
- Les lots de 4 à 13 sont séparés par des traits verticaux rouges.

Parcelle 9 :

- les lots de 14 à 20 sont séparés par des traits verticaux bleus.
- Les lots 14 à 18 comportent une proportion de bois tendre (tremble) à estimer par chacun.

Clauses particulières :

- Pour les lots de 1 à 3, les rémanents sont à incinérer sans l'aide de pneus ou à ramener dans la forêt.
- Pour les lots de 4 à 20, les rémanents sont à découper en troncs inférieures à 2 mètres et à éparpiller ou à mettre en tas. Pas de rémanents dans les limites de parcelles.
- Cas des bois abattus par les bûcherons ou des houppiers empiétant sur une limite de lot :
- L'appartenance à un lot ou à un autre est définie par la position du pied de l'arbre abattu. Les houppiers situés de l'autre côté des chemins font partie des lots en face desquels ils se trouvent.
- Les bois marqués d'une croix à la peinture ne doivent pas être exploités **s'ils ont un diamètre supérieur à 30 cm à hauteur d'homme ou s'ils sont marqués «NON» à la peinture.**
- Le débardage ne doit pas s'effectuer sur terrain détrempe ou lors de fort dégel.
- Les lots peuvent être évacués et réceptionnés au domicile des cessionnaires.
- Les rondins d'un diamètre inférieur ou égal à 7 cm ne sont pas comptabilisés et sont à empiler à part.

Délai impératif d'exploitation pour les lots de 1 à 3 : 15 avril 2016

- Pour le lot 3, seuls les houppiers situés sur le pré sont concernés par ce délai.
- Le bois peut être enstéré en lisière de forêt et être évacué plus tard.

Délai impératif d'exploitation pour les lots de 4 à 20 : 30 novembre 2016

LOTS DE BIL :

- 8 lots de BIL (7 lots de mélange de bois durs et 1 lot de hêtre et charme) sont proposés à la vente.

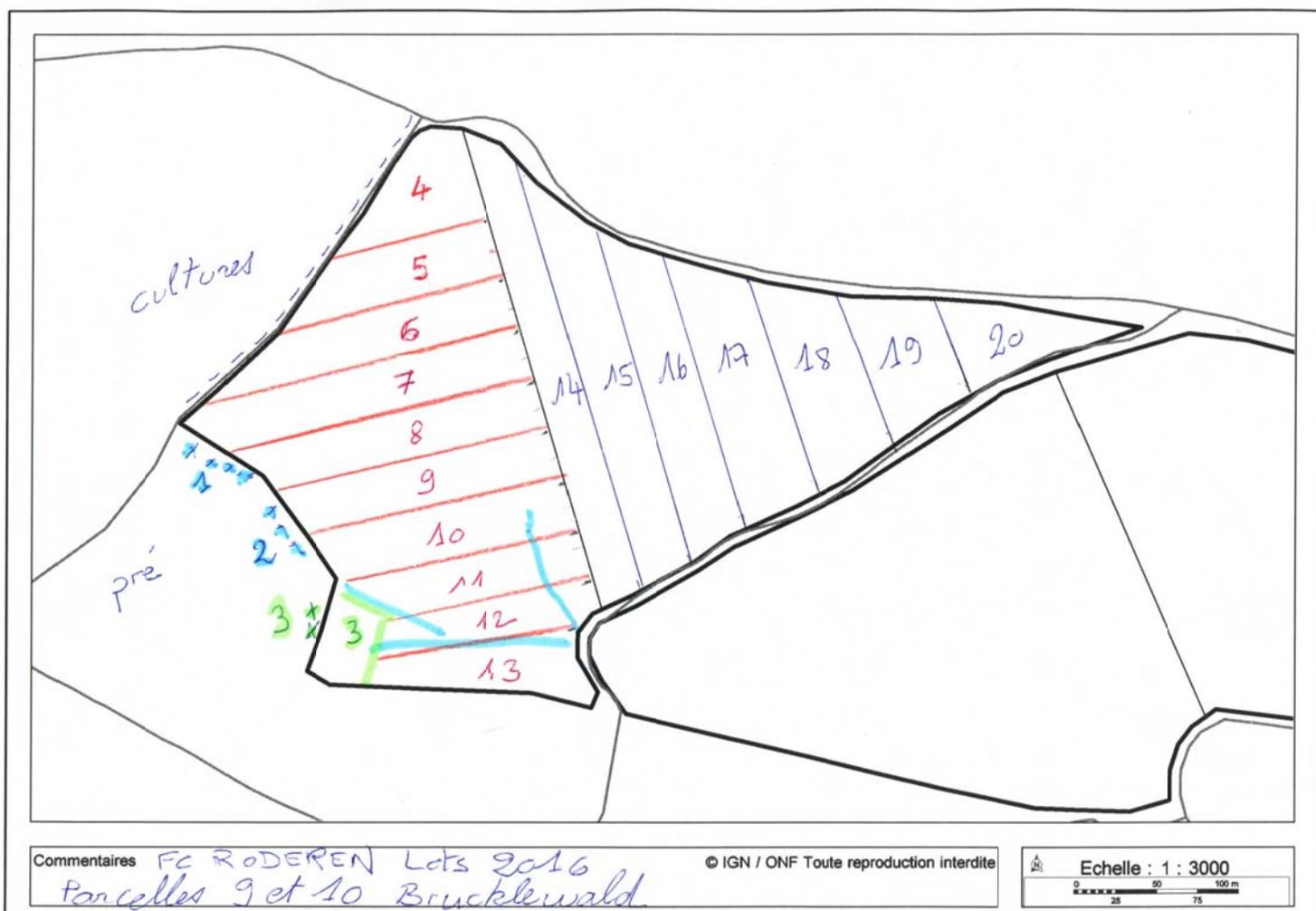
Le catalogue des lots établi par l'ONF est à consulter à la mairie (secrétariat).

*Les lots seront attribués par tirage au sort effectué durant la vente de bois le vendredi 26 février 2016 et les personnes intéressées par l'acquisition d'un lot devront préalablement s'inscrire sur une liste au secrétariat de mairie jusqu'au **mercredi 24 février à 17 heures.***

Vente de bois communal

Lots de BIL : 7 lots de mélange bois durs et 1 lot de hêtre et charme :

- Lot 1 : 14.17 m3 (chêne : 4.14 - frêne : 6.64 - charme : 0.75 - Rob. : 2.64)
- Lot 2 : 13.50 m3 (chêne : 11.26 - frêne : 1.82 - charme : 0.42)
- Lot 3 : 13.88 m3 (chêne : 8.93 - frêne : 4.95)
- Lot 4 : 14.45 m3 (chêne : 6.50 - frêne : 6.76 - charme 1.19)
- Lot 5 : 12.79 m3 (chêne : 8.56 - frêne : 4.23)
- Lot 6 : 9.41 m3 (hêtre : 8.28 - charme : 1.13)
- Lot 7 : 14.16 m3 (chêne : 7.09 - frêne : 7.07)
- Lot 8 : 12.10 m3 (chêne : 9.79 - frêne : 2.31)



Plan en couleur consultable sur le site internet de la commune ainsi qu'à la mairie.